

# **ALTRAN TECHNOLOGIES**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018 - 14<sup>ème</sup> résolution

## **DELOITTE & ASSOCIES**

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 40 88 28 00 - FAX : +33 (0) 1 40 88 28 28

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE 572 028 041

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **ALTRAN TECHNOLOGIES**

Société anonyme au capital de 87.900.132,50 €

Siège social : 96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

702 012 956 RCS Nanterre

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018 - 14ème résolution

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (ou de certaines catégories d'entre eux) tant de votre société que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital social de votre société au jour de l'attribution des actions gratuites par le conseil d'administration, étant précisé que toute attribution gratuite sera soumise à l'atteinte de plusieurs conditions de performance fixées par le conseil d'administration lors de la décision d'attribution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

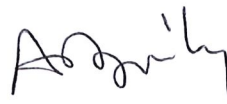
**Altran Technologies**  
*Autorisation d'attribution  
d'actions gratuites  
existantes ou à émettre  
Assemblée Générale  
Mixte du 27 avril 2018  
14<sup>ème</sup> résolution*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 avril 2018*

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &  
ASSOCIES**



---

Ambroise DEPOUILLY

**MAZARS**



---

Jean-Luc BARLET